

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
0413310427

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY****OBJET : Budget Primitif 2019 - Délégation à la Politique de la Ville.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

En application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, qui a refondu la géographie prioritaire, le Département est signataire des huit contrats de ville 2015-2020, métropolitain ou intercommunaux, intégrant dix-sept communes.

Conformément au cadre départemental d'intervention en Politique de la Ville, fixé par la délibération n°162 du 17 juillet 2015, il est proposé pour 2019 de confirmer :

- le soutien apporté en fonctionnement aux associations, aux structures et aux actions, à travers les crédits inscrits au titre de l'Aide Départementale aux Contrats de Ville (ADCV) et l'Aide Départementale en Fonctionnement de la Politique de la Ville (ADFPV),
- le soutien apporté en investissement aux projets associatifs, communaux, ou portés par des organismes HLM, nécessaires à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants, à travers les crédits inscrits au titre de l'Aide Départementale en Investissement en Politique de la Ville (ADIPV).

En outre, afin de répondre de manière ciblée à des problématiques repérées comme particulièrement sensibles dans les quartiers Politique de la Ville, il est proposé de prioriser le soutien, autant technique que financier, à des projets partenariaux et innovants en faveur :

- de l'accès à l'emploi et aux services des publics en QPV à l'exemple du soutien :
 - aux « MOVE », postes d'animateurs auprès de 9 centres sociaux, chargés de remobiliser les « décrocheurs » de l'emploi,
 - au Programme d'Investissement Avenir (PIA) « Impact Jeune » : action renforcée en direction des jeunes sur 3 sites pilotes en QPV (appui technique du Service Politique de la Ville),
 - aux Maisons de Plateformes de Service Public...
- de la prévention de la radicalisation qui est devenue un axe de travail fort, tant par l'implication des services sociaux (avec un "référént radicalisation"), la participation aux CLSPD-R, que par le déploiement des projets de prévention dont les dossiers sont étudiés en

étroite collaboration avec la Direction de la Sécurité/Prévention de la délinquance et de la radicalisation du Département.

En matière de programmes ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine), 18 Projets de Rénovation Urbaine (PRU) mis en place au plan départemental sont en cours d'achèvement.

En parallèle, le travail d'élaboration des 23 Nouveaux Programmes Nationaux de Rénovation Urbaine (NPNRU) dans les Bouches du Rhône sera poursuivi en fonction du résultat des études prévues dans le cadre des protocoles de préfiguration de ces programmes, étant rappelé que le Département est signataire de 6 protocoles concernant les 9 communes suivantes :

- Aix-en-Provence, Vitrolles ;
- Arles, Tarascon ;
- Miramas ;
- Port-de-Bouc et Martigues ;
- Salon-de-Provence ;
- Marseille.

Par ailleurs, par délibération n°183 de la commission permanente du 30 juin 2017, l'Assemblée départementale a alloué une subvention de 125 000 € à l'association Atelier Recherche Traitement Et Médiation Interculturelle Sociale (ARTEMIS) pour la mise en place d'une action de prévention contre la radicalisation dans les quartiers de la Politique de la Ville (dossier LPV n°004846).

Suite à un changement de gouvernance au sein de la structure, le projet n'a pas été achevé dans sa totalité, et à ce jour le solde de la subvention n'a pas pu être versé.

Il convient donc d'autoriser une prorogation exceptionnelle d'un an de cette subvention, soit jusqu'au 31 décembre 2019 .

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL